Règlement du Jeu
Sainte Catherine 2026
Du 25/11/2026 au 10/12/2026
« les 90 ans de la MMC – Un vélo à gagner ! »

1. Détails de l'évènement et identification de l'organisateur :

La Mutuelle Médico-Chirurgicale (MMC), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, dont le siège social est situé au 6 Rue Paul Morel, 70000 Vesoul, France, immatriculée sous le numéro SIREN 778 542 852, ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, avec tirage au sort, à l'occasion de la traditionnelle foire de la Sainte-Catherine de Vesoul, et des 90 ans de la MMC.

Coordonnées de l'Organisateur :

- Organisateur : Mutuelle Médico-Chirurgicale (MMC)
- Adresse : 6 Rue Paul Morel, 70000 Vesoul, France
- Téléphone : 03 84 75 16 44
- Email : contact@mutuelle-mmc.com
- Site internet : https://mutuelle-mmc.com/

Détails de l'événement :

- Nom de l'événement : foire de la Sainte-Catherine de Vesoul
- Nom du jeu: les 90 ans de la MMC – Un vélo à gagner !
- Date : Du mercredi 25/11/2026 à 8h au jeudi 10/12/2026 à 17h
- Lieu : Agence MMC VESOUL – 6 Rue Paul Morel, 70000 Vesoul
- Modalité de participation : dépôt d'un bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet, installée au sein de l'agence commerciale MMC de Vesoul.

À l'occasion de ses 90 ans, la MMC souhaite célébrer son histoire et son ancrage local en proposant aux visiteurs de participer à un jeu-concours leur permettant de tenter de remporter un vélo. Une seule participation est admise par personne (mêmes nom, prénom et coordonnées). **En cas de dépôt de plusieurs bulletins par une même personne, aucun bulletin ne pourra être pris en compte.**

2. Conditions de participation au jeu (tirage au sort)

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat.
Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure, sous réserve des conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 18 ans ou plus à la date de participation.
- Accepter les conditions du présent règlement.
- Remplir un bulletin de participation conformément aux modalités définies ci-dessous.

La participation est strictement personnelle.

Sont exclus de la participation au jeu-concours les membres du personnel de l'Organisateur directement impliqués dans l'organisation du jeu ainsi que les personnes ayant participé à son élaboration, selon les modalités à préciser par l'Organisateur.

Toute participation incomplète, illisible, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être écartée du tirage au sort.

3. Modalités de participation au jeu (tirage au sort)

Pour participer au jeu-concours, les personnes intéressées doivent :

- Se rendre à l'agence commerciale MMC de Vesoul,
- Récupérer un flyer de participation au jeu-concours.
- Compléter le coupon de participation figurant sur le flyer.
- Déposer le coupon dûment complété dans l'urne prévue à cet effet au sein de l'agence commerciale MMC.

Le bulletin de participation devra comporter les informations suivantes :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance

La Mutuelle Médico-Chirurgicale, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le N° 778542852, dont le siège social est sis au 6 rue Paul Morel 70000 Vesoul.

05072024

- Adresse email
- Numéro de téléphone

Une case facultative sera également proposée aux participants souhaitant être recontactés par les équipes commerciales de la MMC :
☐ J'accepte d'être contacté(e) par la Mutuelle Médico-Chirurgicale (MMC) par ☐ téléphone ☐ e-mail ☐ SMS, afin de recevoir des informations sur ses offres de complémentaire santé et de prévoyance, pendant une durée de 12 mois à compter de ce jour. Je peux retirer mon consentement à tout moment, sans frais, par e-mail à dpo.rgpd@mutuelle-mmc.com, par courrier ou oralement lors d'un appel. Je peux obtenir gratuitement la preuve de mon consentement sur simple demande.

Ce consentement est facultatif et sans incidence sur la participation au tirage au sort. **MMC conserve, sous forme numérisée, les coupons sur lesquels ce consentement a été exprimé, à titre de preuve, dans les conditions prévues à l'article 7.**

4. Modalités d'organisation du jeu (tirage au sort)

Durée de participation au jeu
Le jeu-concours est du mercredi 25/11/2026 à 8h au jeudi 10/12/2026 à 17h.

Les bulletins de participation pourront être déposés dans l'urne installée au sein de l'agence commerciale MMC pendant la durée de l'opération.

- Date d'ouverture des participations : 25 novembre 2026 à 8h00
- Date et heure limites de participation : 10 décembre 2026 à 17h

Tout bulletin déposé après la date et l'heure limites de participation ne pourra être pris en compte.

Tirage au sort
Le tirage au sort sera effectué le 14 décembre 2026 à 9h30 à l'agence MMC, 6 Rue Paul Morel, 70 000 Vesoul, sous la responsabilité de l'Organisateur.

Il sera réalisé parmi l'ensemble des bulletins de participation valides déposés dans l'urne avant la date et l'heure limites indiquées dans le présent règlement.

Le tirage au sort désignera un (1) gagnant.

Méthode de désignation du gagnant tiré au sort
Le gagnant sera contacté par l'Organisateur à partir des coordonnées renseignées sur son bulletin de participation. Il sera contacté par téléphone ou par e-mail.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai de 15 jours suivant le tirage au sort, malgré au moins trois tentatives de contact, il sera réputé avoir renoncé à son lot. L'Organisateur procédera alors à un nouveau tirage au sort parmi les bulletins valides restants. À cette fin, l'ensemble des bulletins est conservé jusqu'à la remise effective du lot.
Le gagnant devra justifier de son identité afin de pouvoir récupérer son lot.

La remise du lot interviendra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date à laquelle le gagnant a confirmé l'acceptation de son lot. Le lot est à retirer à l'agence MMC de Vesoul, 6 rue Paul Morel, 70000 Vesoul ; les éventuels frais de déplacement restent à la charge du gagnant. À défaut de retrait dans ce délai, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son lot, qui restera la propriété de l'Organisateur.

5. Nature et description du lot

Le lot à gagner est :

- **1 (un) vélo de ville**, de la marque ELOPS

Le lot est offert par l'Organisateur et ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement, un échange ou une contrepartie financière.

6. Responsabilités

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu-concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, et d'écarter toute participation frauduleuse ou ne respectant pas le présent règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des erreurs ou perturbations liées aux bulletins de participation ou à toute difficulté indépendante de sa volonté, notamment en cas de bulletin incomplet ou illisible.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas :

- De litige relatif à l'utilisation du lot.

La Mutuelle Médico-Chirurgicale, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le N° 778542852, dont le siège social est sis au 6 rue Paul Morel 70000 Vesoul.
05072024

- De dysfonctionnement imputable au fabricant ou au fournisseur du lot.
- De dommage résultant d'une mauvaise utilisation ou d'un défaut d'entretien du vélo après sa remise au gagnant.

L'utilisation du vélo est soumise aux conditions et recommandations du fabricant. Le gagnant s'engage à en prendre connaissance et à les respecter.

7. Régime des données personnelles

Les informations recueillies sur le bulletin de participation font l'objet d'un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la MMC.

Ces données sont destinées à permettre :
- La gestion des participations au jeu-concours.
- La réalisation du tirage au sort.
- La prise de contact avec le gagnant.
- La remise du lot.

Dans le cadre de cette opération, une case facultative pourra permettre aux participants d'accepter d'être recontactés par les équipes commerciales de la MMC.

Les coordonnées des participants ayant exprimé leur accord pourront alors être utilisées à des fins de prise de contact commerciale, par le ou les canaux choisis, pendant une durée de 12 mois à compter de la participation.
L'acceptation d'être recontacté(e) revêt un caractère facultatif et demeure sans incidence sur la participation au jeu-concours.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent des droits applicables sur leurs données, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, dans les conditions prévues par la réglementation.

Pour exercer leurs droits ou obtenir davantage d'informations sur le traitement de leurs données personnelles, les participants peuvent contacter le délégué à la protection des données de la MMC à l'adresse suivante : dpo.rgpd@mutuelle-mmc.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection des Données
Mutuelle Médico- Chirurgicale (MMC)
6 rue Paul Morel
70006 VESOUL

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités décrites ci-dessus, conformément aux durées définies par l'Organisateur, à savoir :
- bulletins des participants non gagnants n'ayant pas consenti à la prise de contact commerciale : destruction dans un délai d'un (1) mois suivant la remise du lot ;
- données du gagnant : jusqu'à la remise du lot, puis archivage pendant deux (2) à des fins de preuve ;
- données des participants ayant consenti à une prise de contact commerciale : utilisation à des fins de prospection pendant douze (12) mois à compter de la participation ; la preuve du consentement est conservée pendant trois (3) ans.

8. Acception du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable sur simple demande auprès de l'Organisateur, avant et pendant l'événement, ainsi que sur le site internet de la MMC à l'adresse suivante :https://mutuelle-mmc.com/
Il est également affiché sur le stand MMC et au sein de l'agence commerciale MMC de Vesoul pendant toute la durée du jeu. Une copie est remise gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent, sous réserve d'en informer les participants par affichage sur le stand et au sein de l'agence, ainsi que par publication sur le site internet de la MMC.

La Mutuelle Médico-Chirurgicale, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, enregistrée auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité sous le N° 778542852, dont le siège social est sis au 6 rue Paul Morel 70000 Vesoul.
05072024